



Brève CFDT !

Le saviez-vous ?

Le nombre d'heures maximales de travail par jour est de 10h00 (12h00 pour circonstances exceptionnelles) sur une amplitude maximale de 13h00.

Chaque salarié doit avoir au minimum 11h00 de repos consécutif, donc sans interruption.

Par conséquent un salarié qui commence sa vacation à 13h15 peut travailler jusqu'à 13h15 + 13h00 d'amplitude = 2h15 le lendemain.

S'il n'est pas déclenché entre 18h15 et 2h15 il ne peut reprendre le travail qu'à partir de 18h15 + 11h00 de repos = 5h15 le lendemain.

Vous voulez en savoir plus ?

Rapprochez-vous de vos élus CFDT.

CFDT

Fairway – 155bis avenue Pierre Brossolette – 92120 Montrouge

Tél. : 01 55 95 12 28

Cfdt@tdf.fr - <http://www.cfdt-tdf.fr/>